



Lettres & Langues



Arts & Sciences Humaines

**MASTER BI-NATIONAL
ÉTUDES ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART
Tours-Pérouse-Venise**

**LIVRET DES ÉTUDES
2025-2026**



MASTER ÉTUDES ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART

2025-2026

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ITALIENNES

Responsables du département : Madame **Maria Cristina TERRILE** et Madame **Chiara LASTRAIOLI**

(**Bureau 105** au 1^{er} étage), (maria-cristina.tertile@univ-tours.fr)
(chiara.lastraioli@univ-tours.fr)

Secrétariat d'Italien : Madame **Marie CECCALDI**

(**Bureau 08** au rez-de-chaussée): (marie.ceccaldi@univ-tours.fr) (02 47 36 65 89)

Horaires d'ouverture aux étudiants:

Lundi : En télétravail le matin – Ouvert de 13h30 à 16h30

Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi : En télétravail toute la journée.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET PILOTAGE DE LA FORMATION

Silvia CHESSA (Professeur à l'Université de Pérouse)

Sandro GENTILI (Professeur à l'Université de Pérouse)

Ida GIORDANO (PRCE, Tours) (Equipe ICD) ida.giordano@univ-tours.fr

Gianluca GRASSIGLI (Professeur à l'Université de Pérouse) : gian.grassigli@unipg.it

Chiara LASTRAIOLI (Professeur, Tours) (Unité Mixte de Recherche CESR) chiara.lastraioli@univ-tours.fr

Simone PIAZZA: simone.piazza@unive.it

Michela RUSI: rusi@unive.it

Valentina SAPIENZA: valentina.sapienza@unive.it

Fabrizio SCRIVANO fabrizio.scrivano@unipg.it

Cristina TERRILE (MCF/HDR, Tours) (Equipe ICD) maria-cristina.tertile@univ-tours.fr

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART

Responsable du Master : Monsieur NOBLET Julien

(Bureau 323 au 3^e étage), julien.noblet@univ-tours.fr

Secrétariat d'Histoire de l'Art : Madame **COSTE Patricia**

(Bureau 315 au 3^e étage), patricia.lemaistre@univ-tours.fr (02 47 36 65 48)

Horaires d'ouverture : 9h00 -12h00 / 14h00 -16h30, fermé jeudi et vendredi après-midi

Équipe pédagogique intervenant dans la formation

Emmanuelle CHAMPION-HINDY (maître de conférences, Tours) emmanuelle.champion@univ-tours.fr

Lucie GAUGAIN (maître de conférences, Tours) lucie.gaugain@univ-tours.fr

Julien NOBLET (maître de conférences, Tours) julien.noblet@univ-tours.fr

Colin DEBUICHE (maître de conférences, Tours) colin.debuiche@univ-tours.fr

Manuel ROYO (Professeur, Tours) (Equipe Cethis) manuel.royo@univ-tours.fr

Natacha LUBTCHANSKY (Professeur, Tours) (Equipe Cethis) nathalie.lubtchansky@univ-tours.fr (sous réserve)

Présentation de la faculté de lettres et langues

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Droit-Langues, Espagnol-Portugais, Italien, Langues Etrangères Appliquées (LEA), Sciences du Langage et Sociolinguistique et Didactique des Langues.**

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle).

Quelques chiffres

A l'Université : environ **26010** étudiants inscrits en 2023-2024 dont **3258** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Doyenne : **SOUBEYROUX Marie-Hélène**

Responsable administratif : **MARTIN Hubert**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

BOUVET Lydia, 02 47 36 66 06

CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67

COUTARD Ketty, 02 47 36 66 05

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Fermé le vendredi après-midi et le samedi

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Anglais	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
		manuelle.bataille@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
		@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	aurelie.hannoun@univ-tours.fr
		stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 (1er étage)	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23	stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23	cindy.carlos@univ-tours.fr
Modules libres		
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1er étage)	cyrille.malapert@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Espagnol/Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Grands textes	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 07 Bis	elodie.perez@univ-tours.fr
P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
	Bureau 5 de l'extension	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)
	Bureau 205 - 2eme étage	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr (Référénte Administrative Handicap)

Master 1 : SEMESTRE 7 Etudes italiennes et Histoire de l'art

Maquette M1 (Semestre 1)	CM	TD	Coefficient	ECTS
Semestre 7 (S7)				
M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes			15	15
M7.1.1 Littérature italienne contemporaine	18	0	5	5
M7.1.2 Genres littéraires et histoire	18	0	5	5
M7.1.3 Etudes italiennes (Renaissance)	18	0	5	5
M7.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'Art italien			5	5
M7.2 1 EP au choix sur 3				
M7.2.a Séminaire de spécialité 1	40	0	5	5
M7.2.b Séminaire de spécialité 2	40	0	5	5
M7.2.c Séminaire de spécialité 3	40	0	5	5
M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne			8	8
M7.3.1 Pratique de l'écrit : lire, écrire, produire	0	18	3	3
M7.3.2 Pratique de l'expression orale : dialoguer et argumenter	0	18	3	3
M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	0	18	2	2
M7.4 Vers une pratique en Histoire de l'art			2	2
M7.4.1 Méthodologie de la recherche	8	0	1	1
M7.4.2 Entrer dans le monde de la recherche	0	4	1	1

Master 1 : SEMESTRE 8 Etudes italiennes et Histoire de l'art

Maquette M1 (Semestre 2)	CM	TD	Coefficient	ECTS
Semestre 8 (S8)				
M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes			8	8
M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance	18	0	3	3
M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses)	18	0	2	2
M8.1.3 L'œuvre et son élaboration	18	0	3	3
M8.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'art italien			5	5
M8.2 Séminaires : 1 EP au choix sur 3				
M8.2.a Séminaire de spécialité 1	40	0	5	5
M8.2.b Séminaire de spécialité 2	40	0	5	5
M8.2.c Séminaire de spécialité 3	40	0	5	5
M8.3 Savoirs linguistiques : langue italienne			3	3
M8.3.1 Traduction littéraire : version	0	18	1	1
M8.3.2 Traduction littéraire : thème	0	18	1	1
M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	0	18	1	1
M8.4 Pratiques professionnelles			14	14
M8.4.1 Stage-janvier-avec rapport ou atelier de recherche	0	18	1	1
M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche	12	0	1	1
M8.4.3 Mémoire préparatoire	0	0	12	12

M1. DESCRIPTIFS SEMESTRE 7

M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes

M7.1.1 Littérature italienne contemporaine (C. Terrile)

Lo sguardo del pittore nello specchio della letteratura: Anna Banti e Giorgio Bassani

Nei primi decenni del Novecento, tra Ferrara, Bologna, Firenze e Roma, operano, si frequentano e si influenzano reciprocamente tre figure importanti della cultura letteraria e artistica italiana: Roberto Longhi, il maggiore critico d'arte figurativa del Novecento, il quale non si limita a descrivere i dipinti, ma li "trascrive" attraverso un particolarissimo procedimento metaforico e un esuberante linguaggio analogico; la sua allieva e futura moglie, Anna Banti, che nel suo romanzo *Artemisia* (1947) racconta in una forma destrutturata e fortemente innovativa la storia di Artemisia Gentileschi, figlia del celebre pittore del Seicento Orazio Gentileschi e illustre pittrice ella stessa; infine lo scrittore Giorgio Bassani, anch'egli allievo di Longhi, che nei suoi racconti procede ispirandosi al modello metodologico del "maestro". In entrambi i narratori **si impone un certo stile della visione: le immagini interiori di un tempo trascorso, la cui estetica è precisamente determinata, appaiono come quadri che, anche se non sono mai stati dipinti, avrebbero potuto esserlo.**

Il corso prenderà in esame alcuni testi critici di Roberto Longhi, alcuni estratti del romanzo *Artemisia* di Anna Banti e *Le cinque storie ferraresi* di Giorgio Bassani per indagare le diverse espressioni del fecondo contatto tra l'arte figurativa e la parola critica e letteraria.

Bibliografia:

- Roberto Longhi, *Da Cimabue a Morandi*, a cura di G. Contini, Milano, "I Meridiani" Mondadori, 1973 (alcuni estratti verranno distribuiti all'inizio del corso)
- Anna Banti, *Artemisia*, Milano, Bompiani, 2005 (alcuni estratti verranno distribuiti all'inizio del corso)
- Giorgio Bassani, *Dentro le mura e Le parole preparate*, in Id., *Opere*, a cura di Roberto Cotroneo, Milano, "I Meridiani" Mondadori, 1998 (o un'altra edizione)
- Giorgio Bassani, *Di là dal cuore*, in Id., *Opere*, a cura di Roberto Cotroneo, Milano, "I Meridiani" Mondadori, 1998

Una bibliografia critica più dettagliata verrà fornita all'inizio del corso

M7.1.2 Genres littéraires et histoire (M. Scandola)

La représentation du pouvoir politique dans la tragédie italienne (XVI^e siècle – Romantisme)

Ce cours propose d'étudier la représentation du pouvoir politique à travers les tragédies du théâtre italien, du XVI^e siècle jusqu'au Romantisme. Il s'agira d'analyser comment le genre tragique interroge les rapports de force, la légitimité du pouvoir et les tensions entre raison d'État et morale individuelle. Le parcours couvrira des auteurs majeurs, des tragédies renaissantes influencées par le modèle

classique jusqu'aux réécritures romantiques, en s'intéressant aux choix esthétiques, aux enjeux idéologiques et aux contextes historiques qui ont façonné ces œuvres. L'objectif est d'offrir aux étudiants des outils d'analyse littéraire et historique, en les invitant à réfléchir aux interactions entre forme dramatique, discours politique et culture visuelle du pouvoir. Un rôle particulier sera réservé à la réécriture des figures de reines de l'Antiquité, étudiées comme miroirs des tensions politiques et morales propres à chaque époque. Nous aborderons des auteurs tels que Ludovico Dolce, Giraldi Cinzio, Muzio Manfredi, et Le Tasse, ainsi que des auteurs moins connus de mélodrames et de drames en musique du XVIIe siècle. Nous porterons également une attention particulière aux mélodrames de Métastasio et aux tragédies d'Alfieri, sans oublier les évolutions du genre au XIX^e siècle, avec le théâtre romantique et pré-risorgimentale, notamment chez Pellico, qui intègre la réflexion sur le pouvoir et la liberté au cœur de la tragédie italienne.

La bibliographie générale et les documents seront distribués au début du cours.

M7.1.3 Études italiennes (Renaissances) (C. Lastraioli)

Umanisti, eruditi e collezionisti dell'Umanesimo e del Rinascimento.

La diffusione dell'istruzione e della cultura (sia essa "alta" o popolare, cittadina o "internazionale") sono da tempo oggetto di approfonditi studi. Le ricerche più recenti dedicate ai processi di trasmissione del sapere, alla formazione delle élites intellettuali ed all'educazione degli emergenti "ceti medi" della società rinascimentale hanno mostrato come il ruolo di eruditi e artisti muti sensibilmente nel corso dell'Umanesimo e del Rinascimento. Accanto alle più classiche figure dell'insegnante, del chierico e del letterato di corte emergono nuove figure, uomini dalla cultura eterogenea e dalla curiosità insaziabile, collezionisti di opere di ogni genere, "cacciatori" di manoscritti antichi. Il corso si propone di indagare in che modo e in quale luoghi umanisti e eruditi hanno elaborato e diffuso la cultura del Rinascimento.

N.B. La bibliografia annessa è da considerarsi come puramente indicativa. In occasione della presentazione del corso saranno forniti gli eventuali complementi bibliografici.

Bibliografia essenziale

Cités humanistes, cités politiques, 1400-1600, Élisabeth Crouzet-Pavan, Denis Crouzet & Philippe Desan, dir., Paris, PUPS, 2014

Carlo DIONISOTTI, *Gli umanisti e il volgare fra Quattro e Cinquecento*, a cura di Vincenzo Fera, Milano, 5 continents, 2003.

Eugenio GARIN, *Umanisti, artisti, scienziati. Studi sul Rinascimento italiano*, Roma, Editori Riuniti, 1989.

Susan NALEZYTY, *Pietro Bembo and the Intellectual Pleasures of a Renaissance Writer and Art collector*, New Haven – London, Yale University Press, 2017

M7.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'Art italien (1 EP au choix sur 3)

Module 2, Ep. 1. Séminaire A. « L'Antiquité et ses réceptions » (Emmanuelle Champion-Hindy)

« Le chef-d'œuvre antique : fabrique, réception et critique » - Ce séminaire propose d'explorer la notion de « chef-d'œuvre » appliquée aux œuvres antiques issues des civilisations grecque, romaine et égyptienne. Si le terme « chef-d'œuvre » est largement employé en histoire de l'art pour désigner des réalisations exceptionnelles, il s'agit d'un concept historiquement construit, aux critères variables : techniques, esthétiques, sociaux ou historiques. La catégorie même de « chef-d'œuvre » est absente des langues et des théories antiques : ni le grec ancien ni le latin ne disposent d'un équivalent strict. Les Anciens exprimaient pourtant l'admiration pour certaines œuvres ou artistes, sans élaborer de définition unifiée ou systématique comparable à la nôtre. Parler de « chefs-d'œuvre antiques » revient donc à appliquer un regard moderne à des objets anciens, au risque d'en altérer la signification originale. Cependant, cette approche critique permet d'analyser comment certaines œuvres sont devenues canoniques, de réfléchir aux processus de réception et de transmission, et d'interroger les mécanismes de valorisation (collections, musées, discours savants) qui ont contribué à leur statut d'objets patrimoniaux et exemplaires. Le séminaire visera ainsi à offrir des outils pour une lecture contextualisée et critique de la notion de « chef-d'œuvre » appliquée à l'Antiquité.

Module 2, Ep. 1. Séminaire B. « Questions de méthode et actualité de la recherche » (Pascale Charron, Colin Debuiche et Audrey Jeanroy)

Ce séminaire est consacré à l'actualité de la recherche (visites d'exposition, d'institutions patrimoniales...), aux questions actuelles de méthode propres à l'histoire de l'art pour les périodes médiévale, moderne et contemporaine et à la méthodologie de l'écriture et de la recherche en histoire de l'art. Cette année, le séminaire porte sur la question de la monstration (sens, concept, mise en pratique, exposition, mise en visibilité) en lien avec deux institutions : le musée des Beaux-Arts de Tours et le Musée d'Orsay ; et le colloque *Montrer l'architecture XVe-XXIe siècle : le pouvoir et ses symboles* (27-28 novembre CESR).

Module 2, Ep. 1. Séminaire C. « Châteaux (X^e-XVIII^e siècles) » (Lucie Gaugain, Christophe Morin, Julien Noblet)

Le séminaire propose d'étudier les châteaux depuis leurs origines au milieu du Moyen Âge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le Moyen Âge se déclinera en deux parties. Dans un premier temps, après avoir présenté l'héritage du palais carolingien, il s'agira de scruter la naissance du château féodal (Loches, Langeais), édifice résidentiel et défensif dont les fonctions vont évoluer conjointement et parallèlement. Seront en particulier abordés la naissance du château philippin (Le Louvre, Dourdan, Montargis), les apports des châteaux des croisades (Le Krak des Chevaliers) et la circulation des modèles, en particulier dans les royaumes de France et Plantagenêt. Dans un second temps, il s'agira d'appréhender l'évolution du château à la fin du Moyen Âge (Le Louvre, Vincennes, Saumur, Amboise, Blois), suivant la mise en place d'une vie de cour princière et fastueuse qui s'ouvre à la Renaissance. Dans ce cadre, seront étudiés la distribution des demeures, leur décor et leur mobilier qui participent au cérémonial de cour. Des comparaisons avec les édifices de cours italiennes seront proposées (Urbino, Gubbio, Senigalia, Sassocorvaro...). Du « siècle de Louis XIV » à la Révolution, le programme du château connaît des mutations sensibles. L'avènement de la maison de campagne, un intérêt renouvelé pour les jardins, un rapport désormais pacifié au territoire : voilà autant de thèmes qui marquent l'époque concernée. S'il demeure un lieu de pouvoir, la dimension de villégiature du château s'affirme comme une démonstration de luxe. Le séminaire à travers des exemples empruntés à la

grande architecture montrera comment les châteaux s'adaptent à la modernité, à l'évolution du goût, mais également aux mutations sociales et politiques de fin de l'Ancien Régime.

M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne

M7.3.1 Pratique de l'écrit: lire, écrire, produire. (I. Giordano)

M7.3.2 Pratique de l'expression orale: dialoguer et argumenter. (C. Terrile)

M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne (C. Terrile)

M7.4 Vers une pratique en Histoire de l'art

M7.4.1 Méthodologie de la recherche

Les cours de méthodologie sont destinés à accompagner les étudiants de la recherche documentaire jusqu'à l'écriture en passant par la mise en forme du mémoire final. Le tout s'accompagne d'exercices pratiques de bibliographie et d'écriture.

M.7.4.2 Entrer dans le monde de la recherche

« Entrer dans le monde de la recherche : du doctorant à l'expert »

Cet enseignement est consacré à la compréhension de la prosopographie et de l'étude des professions dans le cadre des métiers et des actions de recherche en histoire de l'art. Cet enseignement est transdisciplinaire et transpériode. Il permettra aux étudiants de saisir les mécanismes et les diverses étapes de la recherche, du mémoire de recherche à l'HDR (Habilitation à Diriger des Recherches), en passant par les événements caractéristiques de l'environnement du chercheur, de la rédaction d'articles aux conférences scientifiques et de vulgarisation, en passant par l'enseignement, la recherche et la construction de l'expertise.

M1. SEMESTRE 8

M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes

M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance. (C. Lastraioli)

Sodalizi artistico-letterari del Rinascimento italiano

La cultura del Quattro e del Cinquecento è pervasa da dispute, “paragoni” e altre querelles sul primato delle arti sulle lettere (e viceversa) oppure di una singola arte (pittura, scultura, architettura, ecc.) su un'altra. Eppure, mai come in questo periodo artisti e letterati hanno collaborato per promuovere la diffusione di nuovi linguaggi che veicolano saperi antichi e moderni, talvolta in aperta contraddizione con gli imperativi religiosi e culturali del tempo. Sodalitates, cenacoli ed accademie sono i luoghi in cui mecenati, collezionisti, artisti, eruditi si incontrano, dove si sviluppano idee e pratiche, mentre le frontiere tra letteratura ed arte/i si fanno più tenui fin quasi a scomparire. Durante il corso verranno illustrati alcuni ambiti artistico-letterari in cui si sviluppano dei forti sodalizi “interdisciplinari” e si analizzeranno alcuni testi letterari prodotti da artisti della fine dell'Umanesimo e del pieno Rinascimento.

Bibliografia essenziale

Pietro ARETINO, *Sur la poétique, l'art et les artistes : Michel-Ange et Titien*, introd., trad. et notes de Paul Larivaille ; texte des lettres établies par Paolo Procaccioli, Paris, Les Belles lettres, 2003

Michelangelo BUONARROTI, *Rime e lettere*, introduzione, testi e note a cura di Antonio Corsaro, Giorgio Masi, Milano, Bompiani, 2016.

Officine del nuovo: sodalizi fra letterati, artisti ed editori nella cultura italiana fra Riforma e Controriforma, atti del Simposio internazionale, Utrecht 8-10 novembre 2007, a cura di Harald Hendrix e Paolo Procaccioli, Manziana (Roma), Vecchiarelli, 2008.

Deborah PARKER, *Bronzino: Renaissance painter as poet*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000.

Claudio Scarpati, *Leonardo scrittore*, Milano, Vita e pensiero, 2001.

M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses.) (C. Terrile)

Il corso, concepito come propedeutica alla ricerca letteraria, si propone di orientare gli studenti nel lavoro di redazione del “mémoire” finale. A partire da alcuni esempi e attraverso un'esercitazione attiva, verranno esaminate le diverse tappe del percorso critico: lettura, “schedatura” dei testi, problematizzazione, analisi, argomentazione, articolazione tra le parti, introduzione, conclusione, citazioni, bibliografia, ecc.

M8.1.3 L'œuvre et son élaboration (En attente)

8.2.3. L'œuvre et son élaboration

I Promessi Sposi o la fuga da sé stesso

Questo corso prenderà in esame la Quarantana, ultima versione del romanzo manzoniano, corredata da un apparato iconografico concepito dall'autore e dettato agli illustratori che collaborarono all'edizione, tra cui Francesco Gonin e Massimo d'Azeglio. Ma romanzo profondamente stratificato, *I Promessi Sposi* riecheggia sia le ricerche formali di Alessandro Manzoni che la complessità dell'humus storico da cui si origina: o ricavato direttamente dalle fonti mediante uno scrupoloso lavoro interpretativo (come il processo agli untori), o mediato da interpretazioni successive (come le *Osservazioni sulla tortura*, del 1777, di Pietro Verri). Verrà analizzato inoltre come vicende storiche più recenti abbiano potuto influire sull'andamento del romanzo, incastonandosi a sprazzi nella vicenda dei protagonisti, tra cui Renzo in balia del tumulto di San Martino in una Milano che il montanaro non sa decifrare e che dovrà fuggire, diventato inavvertitamente eslege, in cerca di un ultimo riparo oltre il confine, sul territorio della repubblica di Venezia, attraverso un lungo viaggio tra campagna e sterpaglia, che risulta anche un percorso alla rovescia tra sé e sé verso il proprio passato e il mondo delle paure infantili.

Gli studenti dovranno procurarsi questa edizione in particolare e solo questa:

Alessandro Manzoni, *I Promessi Sposi*, a cura di Francesco de Cristofaro, Giancarlo Alfano, Matteo Palumbo, Marco Viscardi, Milano, BUR Rizzoli, 2014.

Bibliografia critica :

- AAVV, *Il buon uso della paura. Per una introduzione allo studio del trattato muratoriano "Del governo della peste"*, Firenze, Olschki, 1990.
- Isabella Becherucci, *Imprimatur. Si stampi Manzoni*, Venezia, Marsilio, 2020.
- Roberto Bizzocchi, *Romanzo popolare. Come i Promessi sposi hanno fatto l'Italia*, Bari-Roma, Laterza, 2022.
- François Bouchard, « "Le leggi del meraviglioso" : fiaba, novella, romanzo », in: *Cahiers d'études italiennes*, 23, 2016, p. 183-194.
- Daniela Brogi, *Un romanzo per gli occhi. Manzoni, Caravaggio e la fabbrica del realismo*, Roma, Carocci, 2018.
- Domenico De Robertis, *Gli studi manzoniani*, Firenze, Franco Cesati editore, 2014.
- Marco Maggi, *Modernità visuale nei "Promessi Sposi"*, Milano-Torino, Bruno Mondadori, 2019.
- Salvatore Nigro, *La tabacchiera di don Lisander. Saggio sui «Promessi Sposi»*, Torino, Einaudi, 1996.
- Ezio Raimondi, *Il romanzo senza idillio. Saggio sui «Promessi Sposi»*, Torino, Einaudi, 1974.
- Ezio Raimondi, *La dissimulazione romanzesca. Antropologia manzoniana*, Bologna, Il Mulino, 1990.

M8.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'art italien (1 EP au choix sur 3)

Module 2, Ep. 1. Séminaire A. « Questions de représentations » (Emmanuelle Champion-Hindy et Julie Caron)

Lire les images mythologiques dans la Rome antique. Ce séminaire propose d'étudier la réception et la reconfiguration des mythes grecs dans la culture visuelle romaine, en analysant leurs fonctions sociales, politiques et esthétiques. À travers une approche interdisciplinaire croisant histoire de l'art, archéologie, philologie et anthropologie culturelle, nous examinerons la production, la diffusion et la réception des images mythologiques sur divers supports. L'accent sera mis sur les mécanismes de narration visuelle, la variation iconographique des motifs selon les contextes et l'interaction entre texte, image et espace architectural. Les étudiants apprendront à lire ces images comme des documents culturels complexes, porteurs de discours idéologiques et de stratégies identitaires, et à interroger la spécificité de l'appropriation romaine de l'héritage mythologique grec.

Module 2, Ep. 1. Séminaire B. « Villes, architectures et paysages urbains médiévaux et contemporains en France et en Italie (XII^e-XX^e siècles) » (Julien Noblet, Lucie Gaugain, Colin Debuiche, Christophe Morin)

Ce séminaire consacré aux villes et à l'urbanisme s'intéressera tant aux paysages qu'aux dynamiques spatiales et constructives sur un long Moyen Âge (1200-1550) et jusqu'à l'époque contemporaine en France et en Italie. Questionnant en particulier les notions de représentations et d'images de la ville, il s'articulera en trois temps.

Il s'agira tout d'abord d'appréhender les phénomènes à l'origine de la fabrique urbaine et de son développement, en lien avec les centres du pouvoir (abbayes, châteaux, maisons communales et autres palais du podesta). Les nombreuses études de morphologie urbaine, à l'échelle d'une commune ou d'un territoire, passent par l'étude des archives planimétriques (cadastres, censiers, etc.), des sources écrites (comptabilités municipales, baux à rentes, prix-faits, inventaires après-décès) et des résultats de fouilles (sédimentaires et archéologie du bâti). Seront notamment scrutées les notions d'urbanisme, de rationalisation et de villes idéales qui émergent au tournant du Moyen Âge et de la Renaissance.

Un autre volet portera sur l'architecture elle-même avec l'analyse des formes, des styles, des techniques de construction, toujours complétée par un regard archéologique. Ainsi en croisant données historiques, analyse morphologique et approche monumentale, il sera possible de restituer la formation d'un paysage architectural médiéval en milieu urbain et son évolution diachronique en appliquant une méthode régressive à même de proposer des hypothèses quant aux différentes phases de développement des villes. Le séminaire abordera ainsi la question de la typologie de la demeure urbaine et des modèles qu'elle convoque, qui seront mis en relation avec la manière d'habiter et les usages de la maison. Une partie du séminaire proposera de mener un inventaire architectural dans une ville du Val de Loire, complétant les analyses présentées en cours.

Attendus du cours : acquisition de connaissances et de méthode d'analyse de l'histoire, de la morphologie des villes et de l'architecture urbaine du XII^e au XIX^e siècles ; connaissance des arts visuels contemporains et des études culturelles et visuelles portant sur la ville ; méthodologie de la lecture de planches.

Module 2, Ep. 1. Séminaire C. L'art à l'épreuve de la mondialisation (Benoît Buquet et Pauline Chevalier)

Japon(ismes) – Benoît Buquet (20h)

Le japonisme est-il un primitivisme ? Le japonisme est-il un appropriationnisme ? Existe-t-il un néo-japonisme ? De quelles façons le Japon s'est-il présenté au monde, que ce soit dans les Expositions universelles ou, plus récemment, dans le jeu de la « biennalisation » ? Afin de répondre à ces questions, il faudra nécessairement en revenir à la fin du XIX^e siècle, mais le cœur du séminaire sera néanmoins dédié aux « arts contemporains » – *gendai bijutsu* – au sens japonais du terme, c'est-à-dire de 1945 à nos jours. Certaines manifestations artistiques seront abordées – toujours via le prisme japonais – telles que la biennale de Paris, la biennale de Venise, la biennale du Bangladesh ou encore la documenta de Cassel. Le séminaire sera aussi l'occasion d'insister sur certaines figures importantes de l'histoire de l'art japonais comme Okamoto Tarō, Motonaga Sadamasa, Takamatsu Jirō, Enokura Kōji ou Yoshizawa Mika. Aucune connaissance préalable en histoire de l'art du Japon n'est nécessaire et aucune compétence linguistique n'est requise.

« Biennales des Suds », « biennales de la résistance » et contre-histoires de l'art du XX^e siècle – Pauline Chevalier (20h)

À partir d'une histoire des biennales d'art contemporain, le séminaire interrogera le rôle de ces manifestations dans la construction de nouveaux récits de l'art depuis la fin des années 1960. Triennale de New Delhi, biennales de la Havane et du Caire, les modèles se sont multipliés, revendiquant chacun une identité et une manière de contester un récit de la modernité centré sur l'Europe et les Etats-Unis. Comment les luttes anticoloniales ont-elles façonné une histoire critique de la modernité, de l'opposition entre Orient et Occident, et d'une vision linéaire du temps historique ? Le séminaire s'attardera sur les discours portés par les artistes, les commissaires d'exposition et les critiques afin de mettre en évidence les enjeux artistiques et géopolitiques d'un décentrement fondamental.

M8.3 Savoirs linguistiques: langue italienne

M8.3.1 Traduction littéraire: version (I. Giordano)

M8.3.2 Traduction littéraire: thème (C. Terrile)

M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne C. Terrile)

M8.4 Pratiques professionnelles

M8.4.1 Stage janvier

Ou

M8.4.1 Atelier de recherche

M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche

Le dossier d'avancement à la recherche étudie la faisabilité du mémoire de M2. Le sujet du mémoire est choisi en accord avec le/la directrice ou le directeur de recherche et sera développé sur les deux années de Master. Le dossier de M1 consiste en : 1. un exposé historiographique fondé sur une bibliographie critique ; 2. la présentation du corpus ou de l'œuvre étudiés ; 3. la présentation de la problématique du sujet traité (2 pages environ) avec un plan, et un chapitre rédigé. Les modalités sont à adapter selon le sujet et avec la directrice ou le directeur de mémoire en début d'année. La définition en sera fixée par écrit au mois de décembre. La rédaction de ce dossier se développera sur environ 50 pages. L'évaluation portera sur le dossier remis et sur l'entretien oral de validation avec le directeur de mémoire à la date fixée avec le secrétariat.

M8.4.3 Mémoire préparatoire

Modalité de contrôle des connaissances M1

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S7	30	30												
M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes	15	15												
M7.1.1 Littérature italienne contemporaine	5	5	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.1.2 Genres littéraires et histoire	5	5	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.1.3 Etudes italiennes (Renaissance)	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'Art italien	5	5												
M7.2.1 EP au choix sur 3														
M7.2.a Séminaire de spécialité 1	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2.b Séminaire de spécialité 2	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2.c Séminaire de spécialité 3	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne	8	8												
M7.3.1 Pratique de l'écrit: lire, écrire, produire	3	3	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M7.3.2 Pratique de l'expression orale: dialoguer et argumenter	3	3	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M7.4 Vers une pratique en Histoire de l'art	2	2												
M7.4.1 Méthodologie de la recherche	1	1	CC	E/O		ET	E	Dossier	ET	E	Dossier	ET	E	Dossier
M7.4.2 Entrer dans le monde de la recherche	1	1	CC	E/O		ET	E	Dossier	ET	E	Dossier	ET	E	Dossier

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S8	30	30												
M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes	8	8												
M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance	3	3	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses)	2	2	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.1.3 L'œuvre et son élaboration	3	3	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M8.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'art italien	5	5												
M8.2 Séminaires: 1 EP au choix sur 3														
M8.2.a Séminaire de spécialité 1	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.2.b Séminaire de spécialité 2	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.2.c Séminaire de spécialité 3	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.3 Savoirs linguistiques: langue italienne	3	3												
M8.3.1 Traduction littéraire: version	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.3.2 Traduction littéraire: thème	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.4 Pratiques professionnelles	14	14												
M8.4.1 Stage-janvier-avec rapport ou atelier de recherche	1	1	ET	E	dossier				ET	E	dossier			
M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche (introduction, conclusion, problématique, catalogue)	1	1	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.4.3 Mémoire préparatoire	12	12	ET	E	mémoire				ET	E	mémoire			

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal - Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral.

Présentation de la maquette d'enseignement du Parcours Etudes italiennes :

L'étudiant établira son propre parcours de formation sous la tutelle de l'enseignant référent dans l'éventail des cours présentés dans l'offre de formation de l'université partenaire qu'il a choisie afin de compléter le nombre requis de points ECTS au terme de son année de Master, à savoir un minimum de 60 points ECTS. En fonction du parcours suivi (recherche ou professionnalisant), l'enseignant référent lui indiquera les cours qui sont ouverts à son choix.

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S9	30	30												
M9.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	30	30												
EP9.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	30	30												

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S10	30	30												
M10.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	6	6												
EP10.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	6	6												
M10.2 Pratiques de la recherche: mémoire (en France)	24	24												
EP10.2 Pratiques de la recherche: mémoire (en France)	24	24	ET	E	mémoire				ET	E	mémoire			

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 23 septembre 2021

Conseil d'administration : 27 septembre 2021

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- ❑ [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- ❑ [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- ❑ [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- ❑ [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- ❑ [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- ❑ [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- ❑ Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- ❑ [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- ❑ [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi [no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#), les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2ème année, l'accès en master 1ère année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'État à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de ladite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans ladite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2ème année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1ère année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément pédagogique et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences pourront être adaptées au cas par cas et remplacées par d'autres modalités d'examens dont la nature sera à établir.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les éléments pédagogiques (EP) d'une unité d'enseignement ;
 - 2/ Les éléments pédagogiques auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément pédagogique emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
 - 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
 - 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
 - 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
 - 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
- Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :
- une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
 - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
 - 8/ Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1er janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 – Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymé portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026

Réunions de rentrée du Master Etudes italiennes et Histoire de l'art	Mardi 03 septembre 2025 A partir de 15h30 Salle TA 015 (RDC)
Inscriptions pédagogiques	Du 2 au 12 septembre 2025
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 15 septembre 2025
L'Université fait sa rentrée	25 septembre 2025 à partir de 13h
Vacances d'automne	Du 27 octobre au 2 novembre 2025
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026
<u>Examens du 1^{er} semestre :</u>	Du 15 au 20 décembre 2025 Du 5 au 10 janvier 2026
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 12 janvier 2026
Vacances de février	Du 23 février au 1 ^{er} mars 2026
Vacances de printemps	Du 13 au 26 avril 2026
<u>Examens du 2nd semestre :</u>	Du 4 au 23 mai 2026
<u>Rattrapages (2^{nde} session) :</u>	Du 15 au 27 juin 2026